

Communiqué de presse

Berne-Liebefeld, le 18 mars 2016

Révision de la LPT_h: pharmaSuisse salue les progrès en matière d'accès aux médicaments

La Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse se félicite des conclusions sur lesquelles ont abouti les années de débat mené sur la révision de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_h). L'autonomie des patients se voit renforcée grâce à l'élargissement des compétences de remise de médicaments attribuées aux pharmaciennes et pharmaciens.

À l'avenir, les patients pourront obtenir à la pharmacie certains médicaments soumis à ordonnance pour lesquelles un diagnostic médical n'est pas nécessaire, sans devoir présenter d'ordonnance. Cette médication documentée et remise après conseil professionnel individuel fourni par le pharmacien respecte la sécurité des patients et facilite l'approvisionnement en soins de la population. Outre la détermination des principes actifs qui entreront désormais dans les compétences de remise des pharmaciens, les indications thérapeutiques qui font l'objet d'algorithmes élaborés conjointement avec des médecins dans le cadre du projet netCare seront probablement prises en compte; cette prestation introduite en 2012 fait le lien entre l'entretien préliminaire en pharmacie et la possibilité de consulter un médecin par vidéo en cas de maladies ou de blessures légères.

«L'esprit de la collaboration interprofessionnelle et de meilleure prise en compte des compétences de chacun dans les soins médicaux de base, tel qu'il est ancré dans la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd) a inspiré également la révision de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_h)» constate le président de pharmaSuisse Fabian Vaucher. La révision de la LPT_h renforce en outre le rôle des pharmaciens dans les soins médicaux de premier recours. Elle est la suite logique de la révision de la LPMéd qui permet aux pharmaciennes et aux pharmaciens disposant de la formation spécifique de vacciner et de traiter les troubles de la santé et maladies qui surviennent fréquemment. Les compétences des pharmaciens sont ainsi mieux utilisées, et les services des urgences tout comme les médecins de famille se verront déchargés des cas simples et aigus. Pour l'industrie, cette nouvelle réglementation sur la remise des médicaments ne génère aucun frais supplémentaire.

De meilleures conditions-cadres pour l'industrie

pharmaSuisse se montre également satisfaite de la réglementation touchant aux avantages matériels selon laquelle le choix du traitement médicamenteux ne doit pas être influencé par les rabais. Le patient ne doit en aucun cas être la victime d'influence, selon Fabian Vaucher. Les pharmaciens saluent aussi que l'usage partiel des rabais soit possible pour améliorer les formations de perfectionnement et la qualité de la prise en charge des patients. Autre point positif: la simplification des procédures d'homologation de médicaments connus. Elles permettent à la Suisse, petit pays avec d'importantes contraintes, de rester un marché attractif pour les partenaires de l'industrie et d'assurer la diversité des médicaments. Il est également réjouissant que les pharmacies puissent continuer à fabriquer des médicaments sous brevet, par exemple pour des dosages pédiatriques spéciaux, lors de rupture de livraison ou en cas de pandémie.

Davantage d'autonomie et de sécurité pour les patients

La loi oblige le médecin qui remet des médicaments à établir en principe une ordonnance lorsqu'il délivre des médicaments. C'est un pas supplémentaire vers une meilleure autonomie du patient. Ceci n'a été décidé que par la conférence de conciliation. Avec le maintien de l'interdiction de la vente par correspondance de médicaments sans ordonnance, le législateur fait clairement savoir que les médicaments ne sont pas des biens de consommation inoffensifs mais des principes actifs potentiellement dangereux.

«A partir de là, il s'agira pour le Parlement d'adapter de façon ciblée et appropriée la loi sur l'assurance-maladie (LAMal)», selon le président de pharmaSuisse. En effet, la rémunération des prestations des pharmacies doit être définie, notamment en faveur du maintien de la santé comme les vaccinations, ou encore dans le suivi des malades chroniques nécessitant un soutien régulier pour améliorer leur adhérence thérapeutique. D'une manière générale aussi il faudra trouver des solutions pour le financement du travail interprofessionnel, tel qu'il existe par exemple dans le cadre des cercles de qualité entre médecins et pharmaciens.

Contact

pharmaSuisse
Stephanie Balliana-Rohrer
Responsable Communication
Stationsstrasse 12
3097 Berne-Liebefeld
Tél: +41 (0)31 978 58 27
E-mail: kommunikation@pharmaSuisse.org

pharmaSuisse en tant qu'association faitière des pharmaciens compte 5500 membres et représente 1350 pharmacies. Elle défend des conditions-cadres optimales dans l'ensemble de la Suisse, informe le grand public sur des sujets touchant à la santé et propose de nombreuses prestations à ses membres. Le siège de pharmaSuisse se trouve à Berne-Liebefeld.
www.pharmasuisse.org